



# **BULLETIN D'INFORMATIONS**

## **AUX BELLEVILLOISES ET BELLEVILLOIS**



### **MAIRIE DE BELLEVILLE SUR LOIRE**

**PLACE PRUDENT CHOLLET**  
**18240 BELLEVILLE SUR LOIRE**  
Site : [www.bellevillesurloire.fr](http://www.bellevillesurloire.fr)

*Tel : 02.48.78.20.50*  
*FAX : 02.48.78.20.50*  
E-mail : [mairie@bellevillesurloire.fr](mailto:mairie@bellevillesurloire.fr)

# ELECTIONS

Les élections municipales étant annulées par le Conseil d'Etat le 16 juillet 2021, une délégation spéciale a été installée pour exercer les attributions du Maire et assurer la continuité de la gestion communale.

Elle doit aussi organiser les prochaines élections municipales qui auront lieu à la salle des mariages (en tenant compte des conditions sanitaires en vigueur à cette date) :

**le 26 septembre 2021 pour le 1<sup>er</sup> tour  
et le 3 octobre 2021 en cas de second tour.**

Les déclarations de candidature devront être déposées à la préfecture du Cher :

- Pour le premier tour de scrutin, du 6 au 7 septembre 2021
- En cas de second tour, du 27 au 28 septembre 2021.



**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
Bureau de la réglementation générale  
et des élections**

**ARRÊTÉ n°2021 - 855 du 20 juillet 2021  
instituant une délégation spéciale dans la commune de Belleville-sur-Loire**

Le préfet du Cher  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-35 et suivants ;

**VU** le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

**Considérant** qu'à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin organisé le 15 mars 2020, tous les sièges de conseiller municipal et de conseiller communautaire de la commune de Belleville-sur-Loire ont été pourvus ;

**Considérant** que par un jugement rendu le 29 septembre 2020, le tribunal administratif d'Orléans a annulé l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires de la commune de Belleville-sur-Loire, à l'issue des opérations électorales du 15 mars 2020 ;

**Considérant** que par une décision rendue le 16 juillet 2021, le Conseil d'Etat a confirmé le jugement rendu le 29 septembre 2020 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a annulé l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires de la commune de Belleville-sur-Loire, à l'issue des opérations électorales du 15 mars 2020 ;

**Considérant** la nécessité d'organiser des élections municipales partielles intégrales en vue d'élire un nouveau conseil municipal avant l'élection d'un nouveau maire et des adjoints ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article L. 2121-35 du code général des collectivités territoriales « [...] lorsqu'un conseil municipal ne peut être constitué, une délégation spéciale en remplit les fonctions » ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article L. 2121-36 du code précité, « La délégation spéciale est nommée par décision du représentant de l'Etat dans le département dans un délai de huit jours à compter [...] de la constatation de l'impossibilité de constituer le conseil municipal » ;

**Considérant** que le nouveau conseil municipal de la commune de Belleville-sur-Loire ne pouvant être constitué, il y a lieu de nommer une délégation spéciale ;

**SUR** la proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

**ARRÊTE:**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est institué une délégation spéciale dans la commune de Belleville-sur-Loire.

**Article 2 :** La délégation spéciale citée à l'article 1<sup>er</sup> est composée comme suit :

- M. Henri DI PIZZO, commissaire de police en retraite
- M. Patrick SOMAVILLA, directeur de préfecture en retraite
- Mme Gaëlle LEJOSNE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts en disponibilité.

**Article 3 :** Dès son installation, la délégation spéciale procédera à l'élection de son président et s'il y a lieu de son vice-président au scrutin secret et à la majorité de ses membres. Le président ou, à défaut, le vice-président, remplit les fonctions de maire.

**Article 4 :** La délégation spéciale remplit les fonctions du conseil municipal.

En application de l'article L. 2121-38 du code général des collectivités territoriales, les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

En aucun cas, il ne lui est permis d'engager les finances municipales au-delà des ressources disponibles de l'exercice courant.

Elle ne peut ni préparer le budget communal, ni recevoir les comptes du maire ou du receveur, ni modifier le personnel ou le régime de l'enseignement public.

**Article 5 :** Le président de la délégation spéciale exerce les attributions du maire. Il le supplée dans ses attributions liées à la bonne marche des services publics communaux, aux pouvoirs de police et aux fonctions exercées en qualité d'agent de l'État.

Le président de la délégation spéciale et, à défaut, le vice-président, est chargé de constituer les bureaux de vote pour les élections municipales et communautaires qui seront organisées conformément aux dispositions des articles R. 42 et suivants du code électoral et, à l'issue de ces élections, de convoquer le nouveau conseil municipal pour procéder à l'élection du maire et des adjoints.

**Article 6 :** Le président et les membres de la délégation spéciale ont droit au versement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux dans les conditions définies par l'article L. 2123-18 du code général des collectivités locales.

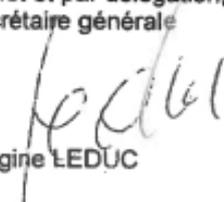
Le versement d'indemnités de fonction à leur profit selon les taux maximaux applicables respectivement au maire et aux adjoints est prévu par les articles L. 2123-20, L. 2123-23 et L. 2123-24 du code général des collectivités locales.

**Article 7 :** Les fonctions de la délégation spéciale cessent lorsque le conseil municipal est reconstitué, c'est-à-dire lors de la proclamation, par le président, des résultats des élections, le soir du scrutin. Cependant, le président de la délégation spéciale ou à défaut le vice-président remplit les fonctions de maire jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal chargé d'élire le maire et ses adjoints.

**Article 8 :** La présente décision peut être contestée selon les voies et délais de recours figurant au bas de l'arrêté.

**Article 9 :** La secrétaire générale de la préfecture du Cher et M. le directeur départemental des finances publiques du Cher sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la délégation spéciale, affiché en mairie de Belleville-sur-Loire et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale

  
Régine LEDUC

# INFORMATIONS UTILES

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

### Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi : 9h30-12h30 / 14h30-17h30

Jeudi : 9h15-12h30 / 14h30-17h30

Vendredi : 9h15 – 12h30

Samedi : 9h30-12h.

## RELAIS EMPLOI

Fermeture jusqu'à nouvel ordre.

## DECHETS VERTS BELLEVILLE

Horaires :

Lundi, mercredi : de 13h30 à 17h00

Samedi : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h00

## REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

**Possibilité de consulter l'arrêté dans son intégralité en mairie et sur le site internet.**

# RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

## RECOMPENSE COLLEGIENS ET LYCEENS

Un bon de 60 € pour la librairie PAGE 58 de Cosne sur Loire, est offert aux jeunes étudiants ayant obtenu : le Brevet des Collèges, C.A.P (Certificat d'Aptitude Professionnelle), B.E.P (Brevet d'études professionnelles), B.T.S. (Brevet de Technicien supérieur), DEUG (Diplômes d'Etudes Universitaires Générales), DUT (Diplôme Universitaire de Technologie), Licence, Master, Doctorat.

Le bon vous sera remis en Mairie, sur présentation d'un justificatif (copie du diplôme), **jusqu'au 30 octobre 2021.**

## FOURNITURES SCOLAIRES

Le dispositif de remise de bon, pour les fournitures scolaires de la rentrée 2021/2022, est reconduit. Il propose, le bon « fournitures scolaires de 50 € jusqu'à la fin du cycle secondaire.

Les fournitures scolaires sont à retirer à la librairie Bureau Vallée de Cosne sur Loire. Le bon est à retirer en Maire du 12 juillet au 18 septembre 2021.

Pour les enfants de 16 ans et plus fournir obligatoirement le certificat de scolarité en cours.

## AIDE ORDINATEUR

Depuis de nombreuses années, une aide de 200 € est accordée aux étudiants, dès l'entrée en études supérieures, sans condition de ressources.

Chaque étudiant devra fournir :

- Une demande d'aide manuscrite,
- Un justificatif d'inscription en études supérieures,
- Une facture acquittée
- Un relevé d'identité bancaire

Chaque dossier sera étudié en réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

## PASS'SPORT ET CULTURE 2021-2022

Les Pass'Sport et Culture pour la saison 2021-2022 sont disponibles en Mairie.

Vous devez vous présenter muni d'un justificatif de domicile et du livret de famille. Pour les plus de 16 ans, fournir obligatoirement un certificat de scolarité.

Pour rappel : Le pass'Sport et Culture représente une aide annuelle de 128,40 € (50 € pour le sport et 50 € pour la culture) pour une ou plusieurs activités au sein d'associations bellevilloises, complétée d'une carte de 10 entrées gratuites (28,40 €) au Centre Aquatique des Presles.

## Horaires transports scolaires rentrée septembre 2021

### Bus desservant le collège Francine LECA de Sancerre

ARRETS	Matin LMMJV	Soir LMJV	Midi Me
BELLEVILLE SUR LOIRE Rue Baudelaire *	07:21	17:41	12:54
LERE Lavoir *	07:29	17:35	12:48
BANNAY Bussy	07:39	17:26	12:39
BANNAY Bourg - Rue du Canal	07:43	17:22	12:35
ST SATUR Place de la République	07:50	17:15	12:28
SANCERRE Collège Francine LECA	08:00	17:07	12:20

**OBSERVATION :**

\* Une demande de dérogation auprès du SITS de Sancerre & Léré est obligatoire pour les élèves de Belleville et Léré allant au collège de Sancerre.

### Bus desservant le RPI Belleville /Santranges

ARRETS	Matin LMJV	Soir LMJV
BELLEVILLE Ecole	8 h 32	/
SANTRANGES Ecole	A - 8 h 40	/
SANTRANGES Ecole	D - 8 h 45	16 h 43
BELLEVILLE Ecole	8 h 55	D - 16 h 35
BELLEVILLE Ecole	/	A - 16 h 30
SANTRANGES Ecole	/	16 h 20

### Bus desservant le collège Claude TILLIER à Cosne sur Loire

ARRETS	Matin LMMJV		Soir Sortie de 17h30 LMJV	Midi Me
SANTRANGES Ecole **	07:29		18:29	13:34
BELLEVILLE SUR LOIRE Gymnase	07:40		18:19	13:24
BELLEVILLE SUR LOIRE Rue Baudelaire	07:43		18:17	13:22
BELLEVILLE SUR LOIRE Germain	07:45		18:16	13:21
BELLEVILLE SUR LOIRE Coutures	07:48		18:12	13:17
SURY PRES LERE La Chaussée	07:53		18:08	13:13
COSNE COURS SUR LOIRE La Pêche	08:00		/	/
COSNE COURS SUR LOIRE Gare Routière *	08:10	D	17:50	12:55
COSNE COURS SUR LOIRE Gare Routière *	/	A	17:43	12:48
COSNE COURS SUR LOIRE La Pêche	/		17:35	12:40

ARRETS	Matin	Soir Sortie de 17h30	Midi
	LMMeJV	LMJV	Me
BELLEVILLE SUR LOIRE Mairie	07:39	18:12	13:17
LERE La Chapelle	07:46	18:06	13:11
BOULLERET Menetreau	07:51	18:01	13:06
BOULLERET Gravereau	07:54	17:59	13:04
COSNE COURS SUR LOIRE La Pêcheurie	08:00	/	/
COSNE COURS SUR LOIRE Gare Routière	08:10	17:50	12:55

ARRETS	Soir Sortie de 16h30 LMJV
BELLEVILLE SUR LOIRE Rue Baudelaire	17:18
BELLEVILLE SUR LOIRE Mairie	17:12
BELLEVILLE SUR LOIRE Gymnase	17:10
BELLEVILLE SUR LOIRE Germain	17:08
BELLEVILLE SUR LOIRE Coutures	17:05
SURY PRES LERE La Chaussée	17:02
COSNE COURS LOIRE Gare Routière	16:45

## Vacances scolaires 2021-2022

Notre commune est rattachée par dérogation à la zone A

[Rentrée des élèves le jeudi 02 septembre 2021](#)

Vacances de la Toussaint : du samedi 22 octobre au lundi 08 novembre 2021

Vacances de Noël : du samedi 18 décembre au lundi 03 janvier 2022

Vacances d'hiver : du samedi 12 février au lundi 28 février 2022

Vacances de printemps : du samedi 16 avril au lundi 02 mai 2022

Pont de l'ascension : du mercredi 25 mai au lundi 30 mai 2022

[Fin des cours le jeudi 07 juillet 2022](#)

## Ramassage scolaire hameaux « des Carres et des Chevreaux ».

Le ramassage en mini bus organisé gratuitement par la commune et permettant aux collégiens et lycéens de rejoindre le point de montée du gymnase (le matin) et leur domicile le soir et le mercredi reprendra **le jeudi 02 septembre 2021**, jour de la rentrée.

**Aux Chevreaux** : regroupement des jeunes au panneau d'affichage. Passage à 7h10

**Aux Carrés** : regroupement des jeunes à l'entrée du lotissement R Foucher. Passage à 7h20

Dépose le soir et le mercredi midi aux mêmes endroits.

**Inscription obligatoire** au préalable en mairie auprès de Nathalie Marchand.



**LES LOUPIOTS**  
**ALSH**



L'ALSH ouvrira ses portes pour les enfants de maternelle et de primaire du **lundi 25 octobre au vendredi 05 novembre 2021**. Le programme est en cours d'élaboration, diffusion via INOE et le cahier de liaison des élèves courant septembre.



# FLASH BACK SUR L'ETE

## Pôle Education Enfance et Loisirs

**Retour en images sur l'ALSH de cet été.**

Malgré une météo capricieuse qui nous a parfois obligé à nous adapter, nous avons pu maintenir toutes nos activités et permettre aux enfants de s'amuser et de profiter de leurs vacances.

**Fabrication de totems pour décorer l'entrée des Loupiots**



**Kayna et Florent en pleine préparation du goûter pour les copains**

## Atelier « récup » chez les grands



**Avec des rouleaux de papier toilette, on fabrique des poissons Koinobori**



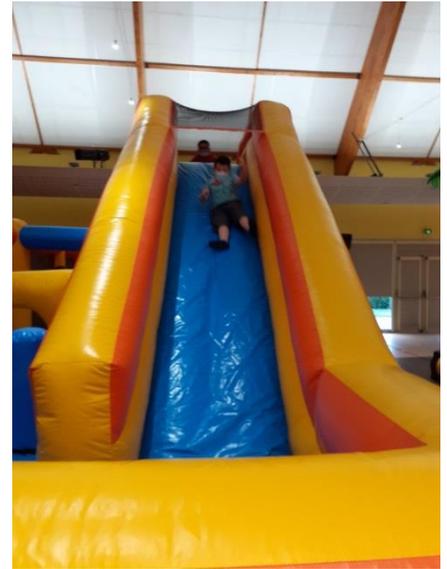
**Avec de la ficelle de jolis bracelets**



**Avec des capsules de café, des magnets**



## Concours de Kaplas Un air de Kermesse a envahi l'ALSH



**Les structures gonflables louées pour l'occasion ont beaucoup plu aux enfants**



**Qui a pêché le plus gros poisson ?  
Séraphine ? Soan ? Valentin ?**



**Après l'effort .... un peu de réconfort !**

## En sortie au moulin de Vanneau



## Atelier fabrication du pain

## Découverte du parc



**Il n'y a pas d'âge pour commencer le tennis, n'est-ce pas Estéban ?**



**Merci à Dominique et Thierry pour la découverte du tennis de table, nous avons passé un super moment.**

**Nous avons pu retourner à la piscine et revoir les maitres-nageurs qui ont partagé notre quotidien durant des mois ... trop bien !**





**Dans les arbres ou en trottinette tout est une question d'agilité : bravo Lucho et Lina**



**Bataille de bulles géantes, un bon moment de rigolade !**

# LE BIOMIMÉTISME

"Le biomimétisme est un moyen idéal de penser l'avenir" : **Sidney Rostan**

Aujourd'hui, très souvent, nous entendons parler de biomimétisme.

Qu'est-ce que le biomimétisme, quels sont ses principes, vers quelles innovations cette science tend-elle,... ?

La médiathèque vous propose de découvrir cette thématique, à travers :

. **Dimanche 12 septembre 2021 : une visite du Festival international des jardins à Chaumont/Loire, le thème 2021 est consacré au biomimétisme** (visite guidée). Au rythme de chacun, visite sur le Domaine : du château, des écuries, du parc historique, du potager, du vallon des brumes, des expositions d'art.

. **Du samedi 4 au samedi 25 septembre 2021 : une exposition « Le Biomimétisme » - La nature source d'inspiration.** Visible aux heures d'ouverture de la médiathèque - Accès libre.

L'exposition propose une découverte de cette science qui utilise la nature comme source d'inspiration. Elle permet de découvrir un certain nombre d'innovations technologiques mises au point à partir d'observations faites dans la nature.

. **Un fonds de documents**, destinés aux jeunes comme aux adultes.



La médiathèque tient à votre disposition :

- . le descriptif du Festival International des Jardins et du Domaine de Chaumont-sur-Loire.
- . les modalités et la fiche d'inscription à cette journée.

Nous espérons que ce thème d'actualité retienne votre attention et que cette animation vous permette d'appréhender le biomimétisme, défi contemporain, source d'inspiration et d'innovations de demain.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Médiathèque « Les jardins du savoir »

2, route de Beaulieu 18240 Belleville sur Loire

Tél. 02 48 54 13 10 - Courriel : [mediatheque@bellevillesurloire.fr](mailto:mediatheque@bellevillesurloire.fr)



# MÉDIATHÈQUE

« Les Jardins du Savoir »

## BIOMIMÉTISME

La nature source d'innovation



du 4 au 25 sept 2021  
aux horaires d'ouverture.

Accès libre.



2 route de Beaulieu 18240 Belleville sur Loire  
Tél. 02 48 54 13 10 - Courriel - [mediatheque@bellevillesurloire.fr](mailto:mediatheque@bellevillesurloire.fr)



**VISITEZ**

**Le Festival International des jardins  
Domaine de Chaumont sur Loire  
Dimanche 12 septembre 2021**

**Tarifs : adultes 30 € - réduits 15 € - enfants 10 €  
Médiathèque Belleville/Loire 02 48 54 13 10**



# HEURE du CONTE

pour les petites fées et les petits sorciers  
au coeur du Haut Berry...

**Tous les mercredis de 16h00 à 17h30**

sauf pendant les vacances scolaires  
Animation gratuite pour les enfants de 4 à 10 ans

## Inscriptions

**Les mercredis 8 et 15 septembre 2021  
aux heures d'ouverture de la médiathèque**

Attention nombre d'inscriptions limité !



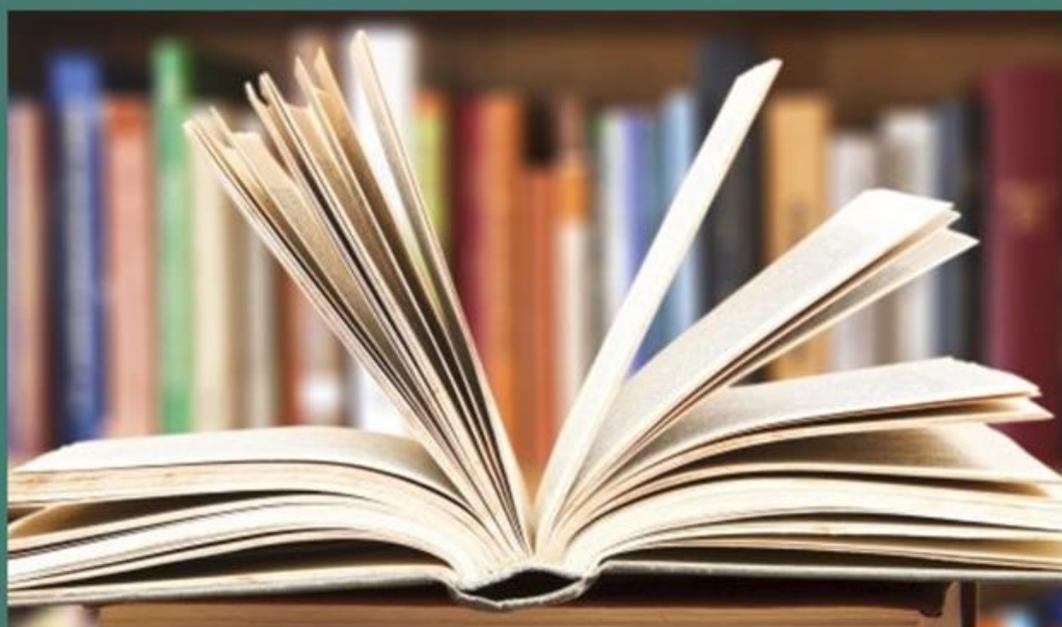
**MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE  
BELLEVILLE sur LOIRE**



**MÉDIATHÈQUE**

« Les Jardins du Savoir »

# Club Lecture



**Mardi 14 septembre à 16 h 30**

Nombre de participants limité, inscription indispensable.



**2 route de Beaulieu 18240 Belleville sur Loire**  
Tél. 02 48 54 13 10 - Courriel - [mediatheque@bellevillesurloire.fr](mailto:mediatheque@bellevillesurloire.fr)

# ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Envie de chanter à la rentrée



propose :

à Belleville-sur-Loire

Chorale adultes

Chorale enfants

Répertoire variétés française

à 1 ou plusieurs voix

travail sur l'écoute et le placement rythmique

avec un professeur diplômé



02 48 72 65 82

[www.academiedemusique.com](http://www.academiedemusique.com)

[contact@academiedemusique.com](mailto:contact@academiedemusique.com)



propose :

Ateliers Musiques Actuelles  
Jazz, Pop, Rock



02 48 72 65 82

[www.academiedemusique.com](http://www.academiedemusique.com)

[contact@academiedemusique.com](mailto:contact@academiedemusique.com)



**Journées d'inscriptions**  
14 rue Wittelsheim à Belleville-sur-Loire  
Près du groupe scolaire  
Mercredi 8 et Samedi 11 septembre 2021  
10h - 17h

*Apprendre, c'est le SON* 2021-2022

*Académie de Musique et d'Arts*

BELLEVILLE-SUR-LOIRE - SANCERRE - SAVIGNY-EN-SANCERRE

**COURS TOUS STYLES - TOUS NIVEAUX  
INDIVIDUELS ET COLLECTIFS - CHORALES**

CURSUS LOISIRS / EXAMEN - PRÉSENTIEL / MIXTE / DISTANCIEL

**MUSIQUE - THÉÂTRE - CHANT - CINÉMA**

**02.48.72.65.82** [www.academiedemusique.com](http://www.academiedemusique.com)  
[contact@academiedemusique.com](mailto:contact@academiedemusique.com)

AGRÈMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
AGRÈMENT JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE  
ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

**02 48 72 65 82**  
[www.academiedemusique.com](http://www.academiedemusique.com)

**Du 01/09 au 29/10/2021**

## EXPOSITION PÉDAGOGIQUE



# NUISIBLES, VOUS AVEZ DIT NUISIBLES?

**On vous explique !**

**Maison de Loire du Cher**

route de la Loire 18240 Belleville sur Loire 02.48.72.57.32

entrée scénographie + exposition : 2€50



**Vendredi 10 & 17 septembre 2021**

# **SI ÇA VOUS TROTTE** dans la tête...

**Balade crépusculaire**

sortie équestre "le brame du cerf"

**45€/ pers, débutants acceptés**  
**Renseignements et réservation au 0248725732**



## CENTRE AQUATIQUE DES PRESLES



Le Centre Aquatique vous accueille jusqu'au 5 septembre 2021 inclus sur ses horaires de saison estivale : 10h30/19h30 tous les jours.

Reprise des horaires période scolaire à compter du 6 septembre avec le redémarrage des activités proposées par les maîtres-nageurs et le Club de Natation Bellevillois.

Attention, la présentation du pass sanitaire (une attestation de vaccination ou un test PCR négatif de moins de 72 heures ou un certificat de rétablissement de la Covid-19 datant de moins de 11 jours) est obligatoire pour pouvoir accéder à nos bassins.

**Bonne rentrée à tous de la part de l'équipe du Centre Aquatique !**



## **LE TWIRLING BATON BELLEVILLOIS**

Le Twirling Bâton Bellevillois fera sa rentrée le samedi 4 septembre 2021.

Les inscriptions auront lieu de 9h30 à 12h dans le hall du complexe sportif.

Cette discipline mêlant danse, gym, expression scénique et maniement du bâton est accessible dès 6 ans aussi bien pour les filles que les garçons (enfants nés à partir de 2016).

Cette année nous ouvrons une section « éveil », avec les enfants nés en 2017 et 2018.

Au vu du contexte sanitaire, un protocole est mis en place. Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans, sauf durant le temps d'entraînement, et le pass sanitaire est demandé à partir de 12 ans.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Auriane au 06 63.27.81.51 ou à l'adresse [guilleraultauriane@gmail.com](mailto:guilleraultauriane@gmail.com) .

Nous serons heureux de vous compter parmi nous à la rentrée !

## **CLUB DE BOXE BELLEVILLOIS**



L'assemblée générale du club de boxe aura lieu le lundi 6 septembre 2021 à 19h au complexe sportif.

Les jours d'entraînements seront :

- Les lundi et mercredi 18h-19h pour les enfants et 19h-21h pour les adultes.



## Appel à votre imagination : un nouveau nom pour le Centre Intergénération

La dénomination actuelle de l'association « ADMR Centre Intergénération » n'est pas évocatrice pour tout le monde : les locaux sont effectivement partagés entre **le Centre Intergénération dédié à l'hébergement des personnes âgées** et **l'association « ADMR Berry 'Bambelle », multi-accueil petite enfance**, disposant bien d'une dénomination cohérente vis à vis du public accompagné.

La structure d'hébergement pour personnes âgées dispose de 14 places : 7 places d'hébergement temporaire et 7 places d'hébergement permanent. « Beaucoup de personnes âgées ne savent pas que nous pouvons les accueillir pour quelques jours...ou pour toujours ! », regrette la nouvelle responsable, Kristel Paineau. Le confinement a engendré pour ces personnes un véritable sentiment d'isolement : « nombreux sont ceux qui auraient souhaité être entourés à la fois d'autres personnes âgées mais aussi du personnel toujours à l'écoute. C'est parfois aussi le cas durant les vacances d'été ou en plein hiver, période plus morose où il fait bon d'être cocooné ! ».

Le point fort de la structure : n'accueillir que 14 personnes !

Michèle Gitton, résidente de la structure l'avoue : « le personnel est aux petits soins, on se connaît tous, on est comme chez nous mais moins seuls et en très bonne compagnie ». « On a de la chance » affirme une autre résidente.

Quelques propositions ont été faites et notamment le nom « **Résidence Le Crôt fleuri** » qui était parfois déjà utilisé mais d'autres suggestions sont attendues !

Nous invitons les Bellevillois et Bellevilloises à nous faire part de leurs idées. **Serez-vous l'inventeur de la future dénomination de l'association ?**

Nous attendons impatiemment vos propositions par email : [cig.belleville@orange.fr](mailto:cig.belleville@orange.fr)

## Les actualités

### Reprise des activités intergénérationnelles avec Berry 'Bambelle

La crise sanitaire a malheureusement mis en suspens les échanges avec Berry 'bambelle mais les activités ont repris progressivement.

Le 7 juin, la Maison de Loire a animé un atelier commun de jardinage.

Le 11 juin, c'était au tour de Gérard Godon, avec son accordéon, de faire chanter petits et grands.

Le 20 juillet, c'était la fête de fin d'année : Gaëlle et Stéphanie, des Traits du Val de Loire, ont animé la journée. Au programme : goûter des ânes et balades en calèche !

Des échanges plus réguliers reprendront dès septembre à la réouverture du multi-accueil petite-enfance sous réserve des conditions sanitaires.

### Avis de recherche de nouveaux bénévoles

Que ce soit pour faire une animation musicale, jardiner, ou s'engager à plus long terme au sein du Conseil d'administration, nous recherchons des bénévoles.

Mention particulière pour les amateurs de jeux de cartes : les résidents recherchent désespérément un(e) partenaire de Belote !

N'hésitez pas à nous contacter.

### **ADMR CENTRE INTERGENERATION**

20 rue de Beaumont, 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE

02.48.54.74.74

[www.18.admr.org](http://www.18.admr.org) [cig.belleville@orange.fr](mailto:cig.belleville@orange.fr)

